

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt-trois le 14 juin à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.

Date de la convocation : 09 juin 2023

PRÉSENTS : MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, FEUILLATRE Catherine, GIVRAN Sébastien, FARRUGIA Martine, LOR Jean-Michel, MARAIS Sébastien, MARECHAL Laëtitia, MARGOUT Gérard, BAZIL Marine, CHAUVEAU Caroline

ABSENTS EXCUSES : Mme ZIMMERLIN Francine donne pouvoir à M. COQUELIN André
M. THURNE Dominique donne pouvoir à M. PREAUD Freddy
Mme BRIANCEAU Aline donne pouvoir à M. GIVRAN Sébastien
M. CHAIGNEPAIN Frédéric
Mme JARRY Alice

ABSENT : M. RIMBAULT Maxime

A été nommée secrétaire : Mme FARRUGIA Martine

Le compte-rendu de la séance du 09 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

Objet des délibérations :

- Acquisition des parcelles AK56, AK57 et AK58 rue Georges Clémenceau
- Intervention musique et danse à l'école privée St Joseph
- Transfert voirie, réseaux et espaces verts communs du lotissement « Entre Terre et Mer »

Délibération n°20230501

Acquisition des parcelles AK56, AK57 et AK58 rue Georges Clémenceau

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un compromis de vente en date du 30 mai 2023 a été signé entre la commune et M. et Mme MARTINEAU Charles, propriétaires des parcelles AK0056-AK0057 et AK0058 (rue Clémenceau). Cette acquisition permettra de réaliser une place publique et des places de stationnement.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour la signature de l'acte authentique, au prix de vente de 385 000 € (hors frais de notaire),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'intérêt général,

Vu l'approbation de la modification n°2 du PLU notifiant un emplacement réservé situé rue Jean Yole permettant d'aménager un espace de rencontre avec la création d'une place publique,

Vu l'avis des domaines en date du 28/03/2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :

- **Autorise le Maire** à signer l'acte authentique entre la commune et les propriétaires, M. et Mme MARTINEAU Charles pour l'acquisition des parcelles AK0056, AK0057 et AK0058 (rue Georges Clémenceau), au prix de 385 000 € hors frais de notaire,
- **Précise** que les crédits sont inscrits au budget 2023.

Délibération n°20230502

Intervention musique et danse à l'école privée St Joseph

Monsieur le Maire expose que le Département n'apporte plus d'aide financière aux « interventions musique et danse » dans les écoles.

Cependant, le Département propose l'accompagnement organisationnel (recensement des besoins des écoles, recrutement des intervenants, suivi logistique et pédagogique) aux communes.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Maintient** les interventions musique et danse à l'école privée Saint Joseph pour l'année scolaire 2023/2024
- **Accepte** l'accompagnement organisationnel pour les interventions musique et danse du Département
- **Autorise** le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à ce dossier

Délibération n°20230503

Transfert voirie, réseaux et espaces verts communs du lotissement « Entre Terre et Mer »

Le Maire expose au Conseil Municipal le souhait de la société LM CONCEPTION AMENAGEMENT de transférer les voies, réseaux et espaces verts du lotissement « Entre Terre et Mer » dans le domaine communal. Un rapport a été établi et il s'avère que les travaux sont conformes. Par conséquent, il est possible de transférer les voies, réseaux et espaces verts du lotissement « Entre Terre et Mer » dans le domaine communal.

Vu le rapport,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :

- **Accepte** la cession gratuite des équipements communs du lotissement « Le Moulin Neuf » cadastrés :

AB 3010	1 770 m ²
AB 3011	260 m ²
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir entre la société LM CONCEPTION AMENAGEMENT et la commune, ainsi que tout document relatif à l'application de la présente délibération.

INFORMATIONS DIVERSES

- Aménagement de la Coulée Verte.
Des arbres seront élagués pour permettre le futur aménagement.
Le marché est mis en ligne le 15 juin 2023, pour un démarrage estimatif des travaux en septembre prochain d'une durée de 4 mois et demi.
- Jardin de la bibliothèque : les travaux sont terminés.
- Point sur le patrimoine à restaurer : lavoir, chemin de croix dans le cimetière, tableau (situé dans l'église).
- Point sur la rénovation du bâtiment pour une activité culturelle (four à pain).
- Point sur l'aménagement du centre bourg : prochaine réunion de travail de la commission le 10 juillet 2023.

La séance est levée à 21h00.

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 et art.2121-11 du CGCT

Le Maire,
André COQUELIN

La secrétaire de séance,
Martine FARRUGIA

